



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, SECURITE, DECENTRALISATION ET
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
CENTRE CONGOLAIS DE LUTTE ANTIMINES
« C.C.L.A.M. »



**ALLOCUTION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO SUR
LES MISES A JOUR DE L'ASSISTANCE AUX VICTIMES A L'OCCASION
DE LA 11^{ème} CONFERENCE DES ETATS PARTIES**

Phnom Penh (Cambodge) du 28 novembre au 02 Décembre 2011

Monsieur le Président ;

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

La République Démocratique du Congo voudrait, avant tout, remercier l'Auguste assemblée de l'attention particulière accordée à cette présentation qui concerne les mises à jour de la question d'Assistance aux victimes.

En tant qu'Etat Partie à la Convention sur l'interdiction des Mines Antipersonnel, la République Démocratique du Congo est identifiée comme l'un des pays disposant d'un grand nombre des victimes.

En application du plan d'action de Carthagène mon pays a développé du 19 au 21 octobre 2010, un Plan Stratégique National d'Assistance aux victimes de mines et autres personnes handicapées, PSNAVH en sigle, au terme d'un Atelier national sur l'assistance aux victimes de mines et Restes Explosifs de Guerre.

Cet atelier s'est tenu dans un contexte inclusif regroupant plusieurs participants venus de l'intérieur et de l'extérieur du pays sans oublier les victimes eux-mêmes prises individuellement ou en association, dans le respect des exigences de l'action 23 du plan d'action de Carthagène.

Ce plan stratégique à moyen terme c'est-à-dire de deux ans, a vu ses objectifs intégrés et validés par tous les acteurs de l'Action Antimines en République Démocratique du Congo, lors des assises du mois d'août dernier consacrés à la validation du plan stratégique national de Lutte contre les Mines Antipersonnel et les Restes explosifs de guerre en République démocratique du Congo.

Disposant de tous ces cadres d'orientation, le pays se trouve en face d'un certain nombre d'objectifs à atteindre dans le contexte de l'Assistance aux victimes. Il s'agit notamment de :

- a. Améliorer le système de collecte et d'analyse des données ;
- b. Renforcer la couverture, l'efficacité et la durabilité des services des soins médicaux et de réhabilitation physique ;
- c. Développer et exécuter des programmes de soutien psychologique, de réintégration sociale et de renforcement économique ;
- d. Renforcer l'efficacité du plaidoyer des lois et des politiques en vue de satisfaire les besoins des survivants des mines et d'autres personnes vivant avec handicap ;
- e. Mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs assignés à ce plan stratégique national ;
- f. Renforcer les mécanismes de coordination de la question du handicap, au niveau tant national que local.

Monsieur le Président ;

Excellences, Mesdames et Messieurs ;

En vue d'atteindre les objectifs ci-haut décrits, plusieurs actions ont été menées au cours de cette année 2011. Il s'agit notamment de :

1. La Mise en place du Groupe de Travail sur l'Assistance aux victimes de Mines et Restes Explosifs de Guerre, en sigle GTAV, destiné à coordonner les activités d'assistance aux victimes en République Démocratique du Congo.

Le groupe de travail réunit toutes les structures officielles notamment les Ministères et services impliqués, les organisations nationales et internationales concernées, etc.

Sur le plan pratique, en plus de la Coordination du Point Focal National de la République Démocratique du Congo pour la Lutte Antimines, du Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité Nationale qui en assure la Présidence et du Ministère de la Santé Publique, Douze structures nationales et internationales participent déjà aux travaux du Groupe. Il s'agit de :

Pour les organisations nationales : ECC-Meru, CCIM, Humanitas Ubangi, SYLAM, ANASDIV, ACOLEDEMHA, Parousia, Tosalisana, COKL.

Pour les organisations internationales : le CICR et Handicap international.

2. Quelques projets d'assistance aux victimes ont été mise en œuvre, Quinze (15) au total, avec le financement du Gouvernement du Japon à qui nous présentons nos sincères remerciements.

Ces projets ont consisté à la Gestion de l'information à travers l'harmonisation de la base des données, au Plaidoyer, à la réinsertion socioéconomique, à la réadaptation physique ainsi qu'à l'évaluation des besoins des victimes.

Cinq projets ont concerné la gestion de l'Information et ont été conduits par les organisations Handicap International dans la Ville de Kinshasa, ADIC à BUKAVU dans la Province du Sud-Kivu, SYLAM à Goma dans la Province du Nord Kivu, ECC-MERU à MBUJI-MAYI dans le Kasai oriental et COPROHAKA à LUBUMBASHI dans la Province du Katanga.

La mise en œuvre de ces 5 projets dans les cinq sites différents ont permis d'identifier 398 autres victimes de mine/REG, qui seront bientôt intégrées dans la base de données IMSMA.

Deux projets ont concerné le plaidoyer et ont été conduits à Kinshasa d'une part par un consortium de quatre organisations PAROUSIA, ACOLDEMHA, ANASDIV et CCIM et de l'autre par l'organisation Handicap International.

Les activités réalisées par ces deux projets susmentionnés ont contribué à faire inscrire l'examen du projet de loi de ratification de Convention International sur les Droits des Personnes vivant avec Handicap dans l'agenda de l'Assemblée Nationale. Mais en raison d'autres priorités manifestées par l'Etat congolais à la veille des élections présidentielles et législatives nationales, l'examen de ce projet de loi n'a pas encore eu lieu.

Trois projets ont concernés la réinsertion socioéconomique des victimes et ont été conduits par les organisations ANASDIV dans la Ville de Kinshasa, CAPH à BUKAVU dans la Province du Sud Kivu et SYLAM à GOMA dans la Province du Nord Kivu.

Ces trois projets ont permis à ce que 109 victimes de Mines et Restes Explosifs de Guerre obtiennent un appui économique en vue d'améliorer leurs conditions de vie respectives.

Les activités génératrices de revenu mise sur pied sont les suivantes : petit commerce, l'élevage de petit bétail, coupe et couture, la cordonnerie, etc.

Un projet a concerné la réadaptation physique et a été conduit par Handicap International à Goma dans la Province du Nord Kivu.

Ce projet réalisé dans le Nord Kivu a permis la prise en charge de 23 victimes à qui ont reçu des soins de réhabilitation physique appropriés.

Enfin, quatre projets ont concerné l'évaluation des besoins des victimes et ont été conduits par les organisations HUMANITAS UBANGI dans les Districts du Nord et Sud Ubangi, Handicap International au Nord-Ouest du Territoire de Fizi dans la Province du Sud Kivu, ADIC dans les Territoires de Mwenga, Kamituga et Fizi en Province du Sud Kivu et ECC-MERU dans le District de Tanganyika en Province du Katanga.

Suite à ces quatre projets, des données sont désormais disponibles pour une analyse valable des besoins des victimes dans les contrées enquêtées.

Monsieur le Président,

Après cette première phase, nous avons procédé à la sélection d'une deuxième vague des projets pour poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique national. Nous remercions pour ce faire le Gouvernement de l'Australie qui nous a octroyé le fonds qui nous a permis de lancer cette deuxième phase dont les activités vont voir le jour au mois de janvier prochain.

Par ailleurs, le programme national coordonné par le Point Focal National de la RDC et le Ministère des Affaires Sociales, Action Humanitaire et Solidarité nationale avec l'appui du Centre de Coordination de Lutte Antimines des Nations Unies envisage d'organiser dans la première quinzaine du mois de